MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale du Trésor

REGARDS SUR L'ECONOMIE

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE REGIONAL

DE ROME

28 janvier 2022

Sommaire

Actualité économique

- Le Parlement a voté le budget pour l'année 2022
- Adoption d'un nouveau paquet d'aides ciblées
- **Environnement macro-économique** : Rebond de l'activté économique en 2021 / Moindres faillites d'entreprises en 2020 / En 2021, reprise inégale de l'activité / Retour de l'inflation en 2021 / Inquiétude des industriels sur la flambée des prix de l'énergie / La hausse des prix de l'énergie affecte les ménages / L'Italie récupère 700 000 emplois / L'excédent commercial reste confortable
- **Politiques européennes** : PNRR : demande de versement de la 1ère tranche de fonds européens

Actualité financière

- Bper Banca négocie le rachat de Carige
- Point sur le recours aux principaux dispositifs de moratoire et de garanties publiques
- Fortes divisions au sein du Conseil d'administration de Generali

Administration

- L'enjeu du partage de l'expertise
- L'administration investit dans la formation
- L'administration poursuit le renforcement en capacités
- L'administration progresse dans la simplification

Tourisme

- Le tourisme peine à retrouver son niveau 2019

LE CHIFFRE À RETENIR

+6,5%

La prévision de croissance du PIB en 2021

Actualité économique

Le Parlement a voté le budget pour l'année 2022

Le 31 décembre, le parlement a voté le budget pour 2022. Avec plus de 1 000 Md€ dont 37 Md€ de mesures nouvelles, l'Italie entend passer de la gestion de l'urgence à la relance. La moitié de la '*manovra*' concerne la poursuite des mesures d'urgence pour les ménages et les entreprises (17,5 Md€), un quart des mesures temporaires sont liées à la pandémie et aux prix de l'énergie (9,5 Md€) et le dernier quart aux réformes structurelles (10 Md€) : fiscalité et amortisseurs sociaux. Ces mesures devraient soutenir la croissance de 0,5 pt de PIB pour la porter à +4,7% en 2022.

Adoption d'un nouveau paquet d'aides ciblées

Un nouveau paquet d'aides aux entreprises et aux ménages a été adopté en conseil des ministres le 21 janvier 2022 et publié au journal officiel du 27 janvier. Le décret-loi « Sostegni-Ter », prévoit 3,3 Md€ d'interventions, financées par le redéploiement de ressources existantes, imputables à la reconduite de dispositifs existants ciblant les activités souffrant des effets persistants de la crise sanitaire. Ainsi est prévu le refinancement de mesures en soutien des discothèques et salles de bals objet de fermetures administratives (20 M€), et des activités « particulièrement affectées par la crise » comme les zoos, géo-parcs et parcs à thème (20 M€) et de commerces spécialisés (100 M€). Des aides seront déployées pour certains commerces de détail (200 M€), la culture (108 M€), le tourisme (100 M€) et le sport (60 M€). Pour atténuer l'impact de la hausse des prix de l'électricité au T1 2022, le texte prévoit l'extension aux entreprises du « bouclier » déployé en loi de finances 2022 (1,7 Md€). Il devrait être financé par la vente des quotas d'émissions (ETS) , un mécanisme de compensation des prix de l'électricité subventionnés (notamment à partir de sources renouvelables), ainsi que la suppression de certaines subventions néfastes à l'environnement.

D'autres mesures sont en soutien des collectivités territoriales (env. 600 M€ pour la santé et les transports), pour acheter des masques FFP2 pour les établissements scolaires (45 M€) et des autotests (19 M€), ainsi qu'indemniser les victimes de dommages imputables à la vaccination contre la Covid-19 (50 M€ pour 2022, 100 M€ pour 2023).

Environnement macro-économique

Le rebond de l'activité est confirmé en 2021 mais des risques pèsent sur la croissance 2022

En décembre dernier, l'Istat estimait que la croissance du PIB serait de +6,3% en 2021. Et au même moment, la Banque d'Italie dressait le même constat, avec une estimation de croissance de +6,2% en soulignant que le PIB, qui en fin d'année était encore de 1,3 pp sous son niveau pré-pandémie, le retrouverait vers la mi-année. Dans son premier bulletin économique 2022, pour la période 2022-2024, la Banque d'Italie table sur une croissance de +3,8% en 2022, +2,5% en 2023 et de +1,7% en 2024, sur la base d'un scenario prenant en compte les conséquences négatives à court terme de la hausse de la circulation des contaminations Covid et les comportements des consommateurs, et ce en l'absence de mesures restrictives renforcées. L'emploi continuerait de progresser pour retrouver son niveau pré-crise à la fin 2022. A court terme, les risques sont baissiers et résident dans l'évolution de la pandémie et des tensions sur l'offre, avec une possible transmission plus nette à l'économie réelle. A moyen terme, les estimations sont conditionnées à la pleine mise en œuvre du PNRR et de la loi de finances.

Dans son rapport World Economy Outlook 2022, le FMI qui table sur un ralentissement économique mondial, a revu à la baisse les prévisions de PIB italien pour 2022, qui passent de +4,2% à +3,8% (en ligne avec celles de la Banque d'Italie). Pour 2023, la croissance du PIB serait de +2,2% (+0,6 pp).

Le ministre de l'Economie et de Finances reste toutefois confiant et prudent. Il vient d'annoncer pour 2021, une croissance du PIB proche de +6,5% et pour 2022 une crossance supéeriure à 4% selon le consensus des économistes.

Moindres faillites d'entreprises en 2020

Selon la Banque d'Italie, les dispositifs publics ont permis d'éviter 3 700 faillites. En 2020, l'Italie a enregistré 7 300 faillites, soit 30% de moins qu'en 2019 (11 000). Sur les deux prochaines années, le nombre de faillites devrait repartir à la hausse : il augmenterait de 17 500, dont 2 800 résultant des impacts différés de la forte contraction du PIB en 2020, et 3 700 de la levée progressive des mesures de soutien.

En 2021, la reprise de l'activité a été inégale.

Selon Confcommercio, la croissance du PIB masque des disparités sectorielles. L'hôtellerie et la restauration accusent la plus forte perte de consommation par rapport à 2019

(respectivement -35% et -27,3%), suivis des services culturels et de loisirs (-21,5%), des transports (- 16%), et de l'habillement et chaussures (-10,5%). Malgré une reprise, la consommation reste de 7,3% inférieure à son niveau de 2019 et devrait revenir à son niveau pré-crise au mieux en 2023. *Confcommercio* appelle à soutenir les activités de tourisme et culturelles, par les amortisseurs sociaux, des mesures d'accès au crédit et la compensation des pertes enregistrées.

Retour de l'inflation en 2021

Pour l'année 2021, l'Istat observe que l'indice italien des prix à la consommation (IPC) a enregistré une hausse de +3,9% en base annuelle. Les prix de l'énergie ont progressé de +14,1%, contrastant avec la baisse observée en 2020 (-8,4%).

Hors énergie, la hausse est sensiblement la même qu'en 2020 à +0,7%, contenue par la faiblesse de la demande et par la reprise modérée de l'activité dans certains secteurs impactés par la pandémie comme le tourisme ou l'industrie du textile-habillement. Comparé à décembre 2020, les dépenses des ménages ont été affectées par la hausse des coûts du logement-eau-électricité-combustible (+14,4%), des services de transport (+9,6%) et des produits alimentaires (+2,9).

Avec un taux d'inflation harmonisé (IPCH) estimé à +4,2%, l'Italie s'en sort mieux que la moyenne de la zone euro (5%), l'Allemagne (5,7%), la Belgique (6,5%) et l'Espagne (6,7%). Selon la Banque d'Italie, les hausses des coûts de production, pour l'heure, se sont transmises modérement aux prix de détail, et l'inflation devrait ralentir en moyenne annuelle à +3,5% en 2022, +1,6% en 2023 et +1,7% en 2024.

Inquiétude des industriels sur la flambée des prix de l'énergie

La Confindustria observe que le rebond du PIB pourrait être compromis et que celui de l'inflation sera temporaire si les prix de l'énergie retombent. La hausse des prix du gaz et de l'électricité affecte l'industrie, dont la production devait baisser. L'indice PMI s'est détérioré en décembre en reculant à 62 (après 62,8). Les coûts du gaz – qui ont progressé de 723% en décembre par rapport à février 2019 – et ceux de l'électricité s'ajoutent à la hausse des prix des matières premières. Des fermetures temporaires d'entreprises ont lieu dans les secteurs énergivores. Les conséquences sur la production industrielle devraient être visibles dans les données de décembre-janvier 2022 (après +0,7% en moyenne sur les deux mois octobre-novembre).

La hausse des prix du gaz s'est transmise rapidement aux prix de l'électricité, conduisant à presque quintupler les coûts de l'énergie, qui sont passés de 8 Md€ en 2019 à 37 Md€ en 2022 pour les entreprises. Absorbés par les marges d'exploitation qui se sont fortement réduites, la hausse n'a pas été intégralement transférée aux clients. Sans intervention de l'Etat, selon la Confindustria, de nombreuses entreprises risquent de fermer. Les prix de l'Italie sont supérieurs à ceux des voisins européens qui ont un *mix* énergétique différent.

La hausse des prix de l'énergie affecte également les ménages

Fin décembre, le régulateur du gaz, de l'eau et de l'électricité ARERA a constaté une augmentation de 500% des prix du gaz sur les douze mois 2021 (de 21€ à 120€/MWh) et de 400% pour les prix de gros de l'électricité (de 61€ à 288€/MWh). Les mesures prises par le gouvernement permettront d'attenuer l'impact sur 29 millions de ménages et 6 millions de micro-entreprises. Malgré ces mesures, les factures des ménages devraient augmenter de 55% pour l'électricité et de 41,8% pour le gaz au 1er trimestre 2022. 2,5 millions de ménages en situation de précarité devraient bénéficier du bonus électricité et 1,4 million du bonus gaz.

L'Italie récupère 700 000 emplois en un an

Selon l'Istat, 700 000 emplois perdus pendant la pandémie ont été retrouvés à fin janvier 2021. Pour retrouver le niveau pré-crise, 115 000 embauches sont encore nécessaires, mais le taux d'emploi (58,9%) est déjà supérieur de 0,2 pp à celui de février 2020. Pour la première fois, la population active occupée dépasse le seuil des 23 millions. Le chômage recule à 9,2% en novembre 2021. Les inactifs sont 13,3 millions (22,5% de la population).

Ces chiffres confirment la tendance positive observée ces derniers mois. En novembre, en glissement annuel, la reprise de l'emploi concerne à la fois les hommes (+1,8%) et les femmes (+1,5%) ; les salariés (+2,8%), les indépendants (+0,1%), les jeunes (+8,2%) et les plus de 50 ans (+3,4%). Par rapport au mois d'octobre, la hausse de l'emploi bénéficie davantage aux plus de 50 ans (+1,1%) et aux travailleurs autonomes (+1,3%).

L'excédent commercial reste confortable bien qu'en baisse

Sur 11 mois 2021, l'excédent commercial de l'Italie s'est établi à 49,3 Md€ contre 56,5 Md€ un an auparavant. Amorcée à l'été, une reprise plus vigoureuse des importations est observée : elles progressent de +23,6% (à 421,5 Md€), contre +18,4% pour les exportations (470,8 Md€).

En novembre dernier, l'excédent commercial a été de 4,16 Md€ contre 6,86 Md€ un an auparavant. Les principaux produits exportés sont les machines et équipements

(7,5 Md€), les métaux de base-produits métalliques (5,8 Md€), l'habillement (5 Md€), les aliments, boissons et tabac (4,2 Md€), les produits chimiques (3,4 Md€), les appareils électroniques et optiques (1,6 Md€), et les produits pétroliers raffinés (1,7 Md€).

Politiques européennes

PNRR : L'Italie envoie sa demande de versement de la 1ère tranche de fonds européens

L'Italie a présenté à la Commission européenne, le 30 décembre, sa demande de versement de la 1ère tranche des ressources européennes de la Facilité de relance et de résilience. Nets du préfinancement reçu à l'été, l'Italie devrait recevoir 21 Md€ ; dont 10 Md€ de subventions et 11 Md€ de prêts, sur la base du rapport d'atteinte des 51 objectifs et jalons prévus dans son plan de relance. Près de la moitié ont été réalisés par quatre ministères : la transition écologique (7), les infrastructures et la mobilité durable (7), le tourisme (6) et l'économie et des finances (5). En 2022, l'Italie devra réaliser 102 objectifs et jalons. La priorité est donnée à la modernisation de l'administration et à la transition verte et numérique qui mobiliseront environ deux tiers des mesures.

Actualité financière

Bper Banca en négociations exclusives jusqu'au 15 février 2022 pour le rachat de Carige

Le déploiement depuis début 2021 de la nouvelle stratégie commerciale de Carige commence à porter ses fruits, malgré une performance déficitaire sur les 9 premiers mois 2021 (-77M€, contre 122 M€ en g.a). Son actionnaire principal (env. 80% des participations), le fonds interbancaire de garantie des dépôts (FITD), a poursuivi la recherche d'un candidat à la reprise.

Parmi les trois offres remises début janvier, le FIDT a accordé l'exclusivité des négociations à Bper Banca (5ème banque) sur la base d'un « paquet » prévoyant notamment la recapitalisation de Carige par le FITD pour 530 M€. Si Bper s'engage à respecter le plan stratégique de Carige en matière de licenciements (env. 1 300 emplois), le groupe prévoit néanmoins une révision des contrats de partenariats, notamment en matière de services informatiques et de bancassurance. Au terme des *due diligences*, un contrat d'achat « doit être signé dans les plus brefs délais » et dans tous les cas « d'ici le 15 février ». Les offres qu'auraient déposées Crédit Agricole Italia et le fonds d'investissements Cerberus auraient été jugées moins compétitives.

Si elle est confirmée, l'opération permettra à Bper de porter sa base de clients à 5 millions (+20%) et d'agrandir son réseau des 380 agences de Carige, pour la plupart en Ligurie où ses activités sont quasiment inexistantes. L'actif de la nouvelle entité s'élèverait à 155 Md€, faisant de Bper le 4ème groupe bancaire, en compétition directe avec Banco BPM (3ème, 195 Md€ au T3 2021), mais loin derrière Intesa Sanpaolo et Unicredit. L'intérêt, à moyen terme, manifesté par UnipolSai, l'actionnaire principal de Bper, pour une opération de fusion avec Banco Popolare di Sondrio (dont il est actionnaire à 9,5%), permettrait de constituer le 3ème pôle bancaire du pays (env. 210 Md€ d'actifs).

Point sur le recours aux principaux dispositifs de moratoire et de garanties publiques

Au 31 décembre 2021, date d'échéance du dispositif de moratoire déployé en réponse à l'urgence sanitaire, le volume de prêts s'élevait à 44 Md€ (env. 400 000 suspensions), soit environ 17% du total des prêts accordés depuis le début de la crise sanitaire en mars 2020. Sur ce montant, 36 Md€ étaient des prêts souscrits par des entreprises non financières (dont 33 Md€ par des PME), et 6 Md€ souscrits par les ménages.

Concernant les garanties publiques sur les prêts déployés dans le cadre de l'urgence sanitaire, plus de 2,56 M de demandes ont été adressées entre le 17 mars 2020 et le 11 janvier 2022 au gestionnaire du fonds de garantie pour les PME pour un volume total de 219,4 Md€. Les demandes de garantie pour des prêts de moins de 30 000€ (intégralement couverts jusqu'au 30/06/21, mais abaissé à 90% d'abord, et à 80% depuis le 01/01/22) représentaient 46% du total des demandes et 10,5% des encours couverts. A la même date, le dispositif géré par la SACE (*Garanzia Italia*) réservé plutôt aux grandes entreprises, avait garanti 4 344 opérations pour un total de 32,3 Md€, dont 9,9 Md€ pour 16 opérations d'envergure soumises à autorisation ministérielle.

Fortes divisions au sein du Conseil d'administration de Generali à la veille de son renouvellement

Dans la perspective du renouvellement du conseil d'administration le 29 avril prochain, les tensions se sont renforcées entre l'actionnaire historique de référence Mediobanca (12,9% des participations, mais 17,2% des droits de vote, suite à un prêt de titres à restituer fin avril 2022) et le pacte d'actionnaires (16,2%) signé en septembre 2021 dirigé par MM. Caltagirone (8,04%) et Del Vecchio (6,62% détenus par sa société d'investissement Delfin). Si ces derniers privilégient une « stratégie de discontinuité », la banque Mediobanca - détenue pout 19% par M. Del Vecchio

et 3% par M. Caltagirone - privilégie le maintien de son administrateur délégué Philippe Donnet pour un 3ème mandat. Ce dernier a présenté, mi-décembre 2021, son nouveau plan industriel 2022-2024 au marché, prévoyant le versement de 5,6 Md€ de dividendes sur la période.

En désaccord avec certains choix stratégiques et avec la liste de candidats préparée par le conseil d'administratif sortant, M. Caltagirone (ex-vice-président) et le représentant de M. Del Vecchio ont démissionné de leurs mandats de conseiller courant janvier. Ne siégeant plus dans les organes de gouvernance, ils disposeront de davantage de marges pour finaliser une liste de candidats et un plan stratégique alternatifs, tout en renforçant leurs participations au capital de Generali, pour mieux convaincre les actionnaires institutionnels et petits investisseurs qui détiennent 57% des participations.

Porté par des résultats record sur tous les segments (2,25 Md€ sur T1-T3 2021, +73% en g.a), et les acquisitions réussies de l'assureur Cattolica (OPA d'env. 1,2 Md€) et de La Médicale, filiale du Crédit Agricole spécialisée dans la couverture des professionnels de santé (400 M€), ces tensions n'affectent pas la valorisation du titre Generali qui a progressé de 29,1% en un an.

Administration

L'enjeu du partage de l'expertise

Après la Cdp, Invitalia – agence nationale pour le développement d'entreprise – apporte son expertise technique aux administrations de l'Etat et aux collectivités locales. Il s'agira d'une aide-projet en phase de programmation et d'un soutien à la réalisation. Des accords sont également en cours avec d'autres sociétés publiques du ministère de l'économie et des finances. La Sogei (informatique de l'Etat) et Studiare Sviluppo (expertise dans les politiques publiques) établiront une *task force* d'experts pour fournir un appui technique, et la *Consip* (centrale d'achat de l'Etat) en matière d'appel d'offres.

L'administration investit dans la formation

Le ministère de la fonction publique a présenté le plan « Re-former l'Administration. Des personnes qualifiées pour qualifier le pays » destiné aux 3,2 millions d'agents publics. Ce plan est axé sur deux piliers : faciliter l'accès à la licence (possibilité d'inscription au cours de l'année 2021-2022 et réduction des tarifs) et offrir des formations spécifiques (juridiques, économiques, managériales et organisationnelles) en lien avec la mise en œuvre du PNRR. Une attention particulière est réservée à la cyber-sécurité. Le plan sera engagé avant fin février 2022. En juin 2023, environ 110 000 agents devraient en avoir bénéficié. L'objectif du PNRR est la formation et la requalification d'au moins 750 000 personnes, dont 350 000 dans les collectivités.

L'administration poursuit le renforcement de ses capacités

Le gouvernement a achevé le recrutement par concours annoncé à l'été de 500 fonctionnaires hautement spécialisés chargés de la coordination et du contrôle du PNRR, qui viennent en appui dans les différents ministères. Ces effectifs s'ajoutent aux recrutements déjà réalisés, notamment 8 171 personnes pour le ministère de la justice et 1 000 experts pour accompagner les collectivités locales (appui projet, évaluation des investissements, apurement des stocks). La loi de finances prévoit de recruter 50 000 personnes d'ici 2024.

L'administration progresse dans la simplification

L'Italie met en œuvre la règle dite « une seule fois » qui évite de demander les mêmes données aux entreprises et aux particuliers. Toutes les 7 903 communes italiennes sont désormais enregistrées dans le registre national de la population résidente (ANPR). Les particuliers peuvent ainsi télécharger des documents (certificats de naissance, mariage, citoyenneté, résidence…) sans avoir à insérer chaque fois les mêmes informations. Dans les prochains mois, sur le site de l'ANPR seront ajoutés de nouveaux services. Cette initiative s'inscrit dans le processus de simplification des relations administration-usagers.

Tourisme

Le tourisme peine à retrouver son niveau 2019

Sur les neuf premiers mois 2021, le nombre de nuitées a augmenté de 22,3% et les arrivées de 16,2% par rapport à la même période 2020. Mais le tourisme est encore loin d'avoir retrouvé ses niveaux de 2019 (-38 ,4% nuitées et -46,5% arrivées).

En termes de nuitées, les flux de touristes étrangers ont observé une chute plus importante que ceux des résidents (respectivement -56,1% et -20,3%). La saison hivernale, quasiment à l'arrêt, a vu un effondrement: -81,7% nuitées au 1er trimestre 2021 par rapport à la même période 2019 (et de -61,4% au 2ème trimestre). Une reprise est observable au 3ème trimestre : +31% par rapport à 2020 (mais -14% par rapport à 2019).

Les voyages de travail (1,5 millions) et de vacance (18 millions) sont restés au même niveau qu'en 2020, tandis que les voyages d'affaires ont drastiquement reculé (-46,5%). Le Trentin, la Vallée d'Aoste et le Latium sont les plus pénalisés par la baisse des flux de touristes étrangers notament extra-européens. L'Emilie-Romagne, la Vénétie, la Toscane, les Pouilles et la Lombardie sont les destinations les plus choisies par les Italiens (52% des nuitées des résidents).

*Le Service économique régional de Rome publie également une lettre d'information sur l'industrie et le développement durable: « **Sostenibile** ». Elle est consultable en suivant ce lien.*

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : **www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international**

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE
Liberté Égalité Fraternité

Responsable de la publication : Service économique régional de Rome
Directeur de la publication : Frédéric KAPLAN
Revu par : Laura TORREBRUNO
Rédacteurs : Marie-Céline FAVIER, Federica MERCANTI, Benoit LEMONNIER, Manon RENARD
Pour s'abonner : rome@dgtresor.gouv.fr

Copyright : tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional de Rome
Clause de non-responsabilité : le Service Économique Régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.